

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Quinze mois d'impasse communautaire

Wynants, Paul

Published in:
La revue nouvelle

Publication date:
2008

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Wynants, P 2008, 'Quinze mois d'impasse communautaire', *La revue nouvelle*, VOL. 63, Numéro 10, p. 112-121.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Quinze mois d'impasse communautaire

Depuis les élections législatives du 10 juin 2007, la vie politique belge n'en finit pas d'être agitée de soubresauts communautaires. Le pays risque, selon les termes du ministre d'État Étienne Davignon, de « s'installer dans une négociation permanente qui dresse inéluctablement une communauté contre l'autre, dans un climat d'incompréhension et de méfiance jamais atteint, jusqu'à faire croire que la possibilité de vivre ensemble n'existe plus » (*Le Soir*, 10 juin 2008). L'impasse des derniers mois est malaisée à comprendre pour de nombreux citoyens. Elle ne peut être expliquée que par la prise en compte d'éléments de nature diverse, dont les effets s'enchevêtrent : les handicaps du fédéralisme belge, la donne politique de 2007-2008, le positionnement des acteurs et les enjeux symboliques de dossiers épineux.

PAUL WYNANTS

Un fédéralisme problématique

Dès 1994, André Alen a lancé cet avertissement : « Le fédéralisme belge présente de sérieux handicaps qui suscitent des doutes justifiés quant à sa viabilité. » Centrifuge, il est mû par une dynamique de dissociation. Dualiste, il se lézarde au rythme des confrontations entre néerlandophones et francophones. Asymétrique, il est tiraillé entre ses logiques communautaire et régionale. Fruit d'accords temporaires et ambigus, il accentue sans cesse l'autonomie des composantes de l'État, sans les inciter à une franche collaboration. Pour les citoyens, il devient opaque : selon la formule de Jean-

Claude Scholsem (2003), il transforme le système politique en un « cryptogramme réservé à un cercle d'initiés de plus en plus restreint, à force de superposer, couche après couche, des solutions pragmatiques à des compromis byzantins ».

La Belgique est-elle encore un État fédéral ? Sans doute, mais à certains égards, elle a déjà basculé dans une forme de confédéralisme soft¹. Dans l'exercice de leurs compétences, ses composantes jouissent d'une telle autonomie qu'il n'y a ni pouvoir d'arbitrage des autorités politiques fédérales ni

1 Voir les chroniques de De Coorebyter, V., « Variations », dans *Le Soir*, 13 novembre 2007 et 24 juin 2008.

hiérarchie entre la loi et le décret. Bien plus, en vue de protéger la minorité francophone, des mécanismes d'inspiration confédérale ont été introduits dans la Constitution avant d'être transposés *mutatis mutandis* en Région bruxelloise, cette fois au bénéfice des néerlandophones : les lois spéciales, la parité au Conseil des ministres, la sonnette d'alarme. Enfin, comme dans une confédération, les citoyens n'entretiennent pas de lien électoral direct avec le niveau de pouvoir le plus élevé : aux élections fédérales, ils optent pour des listes de candidats de leur communauté, la composition des Chambres découlant d'une double compétition aux résultats souvent contrastés. Depuis la fin des années septante, il n'existe d'ailleurs plus de partis nationaux : les formations en présence limitent leur rayon d'action à l'espace francophone ou à l'espace néerlandophone.

Que certains traits de ce système *sui generis* soient de nature à gripper les négociations communautaires, c'est l'évidence même. Je voudrais le montrer à travers trois exemples : les effets de la dynamique centrifuge, ceux du découplage des scrutins dans le temps et ceux de l'absence de partis nationaux.

La dynamique centrifuge éloigne les communautés l'une de l'autre : « Elles partagent encore le même lit, mais ne font plus le même rêve », a déclaré récemment Pierre Vercauteren. C'est ainsi que néerlandophones et francophones n'adhèrent plus à un modèle commun d'organisation politique : dans la ligne des résolutions votées en 1999 par le Parlement flamand, les premiers aspirent à une profonde réforme de l'État, afin de donner aux entités fédérées une autonomie plus substantielle, alors que les seconds freinent des quatre fers devant un dépeçage de l'État fédéral. Il arrive que le sens des mots ne soit plus identique de part et d'autre de la frontière linguistique. Il en

va ainsi de la démocratie dans le dossier Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV). Au Nord, elle est assimilée à la faculté, pour la majorité, de faire prévaloir ses vues. Au Sud, elle est synonyme de respect des droits des minorités.

Inhérent à la logique du fédéralisme, le découplage des élections fédérales et régionales est, chez nous, générateur de blocages, et ce pour deux raisons. D'une part, ce sont les mêmes partis qui sollicitent les suffrages aux deux niveaux de pouvoir. Comment pourraient-ils lâcher du lest en 2007 et 2008, alors que le prochain scrutin régional et européen est programmé pour le 7 juin 2009 ? D'autre part, la disjonction des consultations électorales transforme notre paysage politique en patchwork : non seulement la composition des exécutifs diffère d'une entité fédérée à l'autre, mais elle s'accorde mal avec les scénarios de coalition à former au fédéral. De ce fait, les dossiers intéressant plusieurs niveaux de pouvoir relèvent de majorités disparates, bien en peine de trouver un terrain d'entente.

L'absence de partis nationaux fait de la Belgique « une juxtaposition de deux démocraties », constate justement Bart De Wever (*Le Soir*, 13 septembre 2007). Ces démocraties s'adosent à des opinions publiques distinctes, aux références communes d'autant plus ténues qu'elles sont façonnées dans des périmètres médiatiques cloisonnés. La notion coutumière de « famille politique », comme espace de discussion entre formations d'une même mouvance idéologique, devient évanescence, sauf — dans une certaine mesure — chez les verts. Il n'y a plus guère de lieux où les élites politiques des différentes communautés peuvent se rencontrer afin d'entamer un dialogue constructif.

La donne politique de 2007-2008

Sur deux plans au moins, les résultats des élections législatives du 10 juin 2007 ne simplifient pas la tâche des futurs négociateurs. Voyons quels en sont les effets sur les rapports de force entre partis (Blaise, De Coorebyter, Faniel, 2007) et sur la composition du personnel politique.

Les partis francophones à vocation gouvernementale ont mené campagne en faveur du statu quo institutionnel. Or, le scrutin de juin 2007 consacre la victoire des formations néerlandophones favorables à une grande réforme de l'État ou à la scission du pays: ensemble, ces dernières décrochent 52 des 88 sièges flamands à la Chambre. À eux seuls, les partis séparatistes obtiennent plus de 30 % de la représentation septentrionale. Dès lors, les dirigeants du cartel CD&V/N-VA ont beau jeu d'invoquer la radicalisation du paysage politique flamand pour exiger la tenue d'un nouveau round de négociations institutionnelles.

L'arithmétique électorale les met en position de force. Avec trente sièges, le CD&V/N-VA est incontournable si l'on veut former un gouvernement jouissant d'une majorité dans le groupe linguistique néerlandais de la Chambre, sans alliance de partis démocratiques avec le Vlaams Belang. Dans le scénario d'une coalition dite de l'« orange bleue », la N-VA est, elle aussi, mathématiquement indispensable. Bien plus, la position personnelle d'Yves Leterme, comme candidat Premier ministre, est en partie tributaire de la force d'appoint que représentent Bart De Wever et ses amis. Bref, dans la plupart des cas de figure, le cartel CD&V/N-VA doit rester uni s'il veut conserver son rôle de pivot sur l'échiquier. Voilà une donnée qui confère à la petite formation séparatiste le moyen de mettre son allié sous pression et de peser sur le cours des tractations institutionnelles.

Le scrutin de juin 2007 consacre aussi l'émergence d'une nouvelle génération de responsables politiques. S'il est positif, ce renouvellement pose néanmoins problème à certains égards. Primo, plusieurs négociateurs² n'ont aucune expérience des marathons institutionnels: c'est ce qui explique des tergiversations en termes de méthode de travail. Secundo, la plupart des protagonistes ne se connaissent pas à l'entame des pourparlers. Faute de contacts préalables, le terrain n'est donc pas déblayé. Tertio, tous accordent une importance démesurée à la communication politique: « Pour des anciens comme Dehaene, observe Martine Dubuisson, les déclarations à la grille de Val-Duchesse, les fuites de documents vers la presse, les négociations sur les plateaux de télévision étaient autant de torpilles à éviter à tout prix » (*Le Soir*, 29-30 août 2007). Quarto, au cours des mois qui ont précédé les élections, certains leaders flamands se sont répandus en déclarations radicales, éveillant la méfiance de leurs futurs interlocuteurs francophones. Bref, selon les critères de Herman Van Rompuy, la négociation ne démarre pas sur de bonnes bases: « Un pays compliqué comme le nôtre tient par cinq ou six personnes qui se comprennent et décident de gouverner ensemble. Il faut un nombre restreint de gens qui se font confiance et ont la volonté politique de prendre des décisions » (*Le Soir*, 5-6 janvier 2008). C'est, au contraire, la méfiance qui a prévalu d'entrée de jeu.

Le positionnement des acteurs néerlandophones

S'il est dominé par un bloc conservateur offensif en matière institutionnelle, le paysage politique flamand est surtout fragmen-

2 Ainsi Yves Leterme, Jo Vandeurzen et Bart De Wever au CD&V/N-VA.

té. Une lutte serrée pour le leadership met aux prises quatre formations qui gravitent autour de 20 à 25 % des voix : le CD&V/N-VA, le Vlaams Belang, l'Open VLD et le SP.A — VlaamsProgressieven (ex-Spirit). Cette constellation favorise une radicalisation des positions.

Les partis les plus flamingants — en particulier le Belang et la Lijst Dedecker — soumettent leurs compétiteurs à un feu roulant de critiques, les accusant de trahir les intérêts du Nord. Pour ne pas y laisser des plumes, les autres formations doivent se montrer intransigeantes en négociations. Elles sont également tentées de suivre le mouvement, dès qu'un rival avance une proposition pour accroître l'autonomie de la Flandre. Nul ne veut apparaître comme le *Zwarte Piet* (le valet noir) que l'on désignera à la vindicte des médias pour avoir capitulé.

La pole position en Flandre, à laquelle est souvent attaché le poste de Premier ministre, peut se décrocher d'une courte tête. C'est pourquoi les formations politiques ratissent large, en ouvrant leurs rangs à des personnalités venues d'autres horizons et en constituant des cartels. Avant comme après 2001, année de l'implosion de la Volksunie, la plupart d'entre elles ont accueilli des dirigeants et des cadres de ce parti. De la sorte, le nationalisme flamand a pu essaimer dans tout l'espace politique du Nord.

La radicalisation des partis flamands se nourrit d'un discours autonomiste répercuté par les médias. Il consiste à pointer les menaces qui s'amoncellent au-dessus de la région : la mondialisation, le vieillissement de la population, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. La Flandre risque d'y perdre une part de sa prospérité, acquise de haute lutte. Elle ne peut échapper à ce péril qu'en ajustant sa politique à ses besoins spécifiques. Or, elle en est empêchée, affirment

les autonomistes, par le carcan belge et par la résistance butée de la minorité francophone. Pareil langage, qui rappelle celui de la Ligue du Nord en Italie, en hérisse plus d'un en Wallonie et à Bruxelles.

Pivot de la vie politique septentrionale, le CD&V s'est enfermé dans une nasse communautaire, au risque de déstabiliser le pays. Pour le comprendre, il faut se remémorer quelques épisodes de son histoire récente.

L'ancien CVP a mal digéré ses échecs électoraux de 1999 et de 2003, qui lui ont valu huit ans d'opposition au fédéral. D'étape en étape, il hausse le ton. En septembre 2001, il opte en faveur du confédéralisme. En juin 2003, il remplace à la présidence Stefaan De Clerck, jugé trop mou, par Yves Leterme. C'est ce dernier qui conclut le cartel avec la N-VA, en vue des élections régionales et européennes de juin 2004. Il met la réforme de l'État à l'agenda, au risque de transformer les coalisés en *one-issue party* — un parti monothématique. Le retour au pouvoir en Communauté flamande, après la victoire du 23 juin 2004, le conforte dans cette orientation.

En prévision du scrutin fédéral du 10 juin 2007, le CD&V/N-VA axe son programme sur la « bonne gouvernance » (« *goed bestuur* ») dont la condition serait l'octroi de compétences accrues à la Flandre (« *meer Vlaanderen* ») par une « évolution confédérale ». Pour garder leur crédibilité, les chrétiens démocrates flamands et leurs alliés doivent obtenir « un gros poisson » (« *een vette vis* »), dit Bart De Wever, sous la forme d'avancées institutionnelles significatives et d'une scission de l'arrondissement de BHV. Il n'y a pas de solution de repli.

Durant des mois, la direction du CD&V/N-VA ne parvient pas à sortir d'un cul-de-sac. D'une part, elle veut constituer une coalition « orange bleue », qui ne dispose

pas de la majorité des deux tiers. D'autre part, elle subordonne la formation de ce gouvernement à un accord sur le contenu de la réforme de l'État, laquelle requiert ladite majorité des deux tiers. Pour obtenir celle-ci, elle compte sur des appuis extérieurs, qui ne pourraient venir que de Flandre. Un tel scénario est inacceptable pour les francophones. Demeure par la suite la détermination problématique de subordonner l'existence d'un gouvernement, confronté à une dégradation du climat socioéconomique, à des avancées institutionnelles importantes. Mais le CD&V sait-il ce qu'il veut ?

À dire vrai, ce parti tangué. Depuis le départ d'Yves Leterme pour la rue de la Loi, il donne l'image d'un bateau ivre, qui dérive sans cap. Il n'a plus de leader incontesté : successivement, Jo Vandeurzen, Étienne Schoupe, Wouter Beke (*ad interim*) et Marianne Thyssen ne parviennent pas à tenir la bride sur le cou à des parlementaires très remuants. La formation du Premier ministre est tiraillée entre ses « fédéralistes poussés » et ses « confédéralistes accentués³ ». Quant à Leterme, il suit ses troupes dans cette équipée, au lieu de les mener avec autorité. À présent, semble-t-il, c'est Kris Peeters qui est à la manœuvre.

Le positionnement des acteurs francophones

La ligne de conduite adoptée par les partis francophones n'est pas plus claire. On connaît les relations difficiles entre Joëlle Milquet et Didier Reynders, les tensions entre le MR et le PS. De réplique francophone cohérente, face à l'offensive flamande, il n'est guère question jusqu'ici.

³ Ces qualifications, sans doute réductrices, sont celles du *Soir*, 11 juillet 2008.

Le lancement précoce de la campagne pour les élections régionales et européennes de juin 2009 par le MR ne devrait pas améliorer le climat.

Socialistes et démocrates humanistes ont, d'avance, adopté la posture des irréductibles Gaulois. Faut-il rappeler la déclaration du ministre-président Jean-Claude Van Cauwenberghe de juillet 2004 ? J'en retiens ce passage : « Le gouvernement wallon ne sera demandeur d'aucune réforme institutionnelle. Notre fermeté sera sereine, mais absolue. Nous serons intraitables » (*Le Soir*, 22 juillet 2004). Ou ce titre d'un éditorial de Francis van de Woestyne : « Oser dire : non, non, non et non » (*La Libre Belgique*, 10 septembre 2004) ? Lorsque l'on ferme d'avance toute porte à la négociation, dans un système fondé sur le compromis, « *you have a big problem* », observe Jean-Luc Dehaene (*Le Soir*, 3 août 2007).

Encore devrait-on, si l'on fait le choix d'une attitude intransigeante, pouvoir en assumer les conséquences ultimes. Or, cette possibilité n'existe pas, ainsi que le souligne François Perin dès 2005 (dans *Le Soir*, du 10 mai) : « Les francophones devront accepter des concessions alors qu'ils ne sont demandeurs de rien, ne fût-ce que pour gagner du temps, afin d'éviter la remise en question de tout le bazar et renvoyer la patate chaude à plus tard. » Et l'ancien ministre d'ajouter : « Les Wallons sont acculés. Ne disposant pas de solution de rechange et n'ayant aucune envie de former une république wallonne indépendante, ils tireront sur la corde aussi longtemps qu'ils le pourront. »

On l'a écrit dans ces colonnes : « Le repli sur une stratégie purement défensive de front du refus ne prépare que de futures débâcles. À force de s'aveugler collectivement sur l'efficacité des lignes Maginot, on peut s'attendre, pour l'avenir, à de nouvelles et bien houleuses tempêtes » (Carlier,

Van Campenhout, 2007). Deux responsables politiques l'ont saisi, rappelant Wallons et Bruxellois au sens des réalités. Hervé Hasquin déclare ainsi: « On vit dans le leurre et la duperie. Il est grand temps qu'on fasse comprendre aux francophones que si, dans un pays, un groupe qui est majoritaire veut remettre une série de choses en question, la minorité doit s'adapter » (*Le Soir*, 28 septembre 2007). Ou encore: « Dire non à toute évolution de l'État, c'est faire exploser la Belgique. L'État stationnaire est un mythe [...]. La Belgique, telle qu'on la connaît aujourd'hui, va devoir évoluer. C'est la condition *sine qua non* pour qu'elle survive » (*Le Soir*, 17-18 novembre 2007). Philippe Moureaux renchérit, quelques mois plus tard: « Les francophones doivent bouger de leur ligne [...]. Seul le confédéralisme peut encore sauver la Belgique [...]. Il faut donc dire aux Flamands que nous sommes prêts à faire des pas dans le sens d'une défédéralisation forte de certaines matières [...], pourvu que l'on maintienne la solidarité interpersonnelle et que l'on garantisse, sur les bases actuelles, le financement des matières sociales et de santé » (*Le Soir*, 18 juin 2008). Affirmer que de telles déclarations ont été favorablement accueillies à la rue des Deux-Églises serait un euphémisme.

La relativité du consensus francophone se mesure sur un autre terrain: le projet positif dont Wallons et Bruxellois devraient se doter, pour gérer plus efficacement leurs compétences et, le cas échéant, affronter un *Bye, bye, Belgium*.

La première initiative en ce sens est lancée par Marie Arena, ministre-présidente de la Communauté française, le 20 septembre 2007. Il s'agit de créer une commission mixte « Wallonie-Bruxelles 2009 », composée de responsables politiques et de représentants de la société civile, en vue de tracer les contours d'un projet fédéra-

teur. Coprésidée par Antoinette Spaak et Philippe Busquin, la commission est installée le 4 décembre 2007. Elle constitue en son sein des groupes de travail dont les rapports intermédiaires sont examinés à la mi-juin 2008, avant que le duo Spaak-Busquin en propose une synthèse provisoire, aussitôt contestée, le 10 juillet dernier. On assiste alors à la résurgence du débat entre régionalistes et communautaristes. Cette ligne de fracture manifeste la difficulté qu'éprouvent Wallons et Bruxellois francophones à concilier deux dimensions: la gestion commune des compétences communautaires et la prise en compte des besoins spécifiques des régions, avec la différenciation des politiques qu'elle implique.

Avec le recul, les limites et les risques de l'opération apparaissent plus nettement. Tout d'abord, le scénario dans lequel la réflexion s'inscrit demeure indéterminé: s'oriente-t-on vers la consolidation d'une Belgique fédérale, vers une forme mitigée de confédéralisme ou vers la scission pure et simple? Le timing et les données budgétaires à prendre en considération ne seraient pas identiques dans les différents cas de figure. Ensuite, la démarche peut-elle s'appuyer sur un large consensus? Des voix discordantes se font entendre dans le chef d'associations bruxelloises, décidées à affirmer l'identité multiculturelle de la capitale. D'autres s'expriment dans le camp germanophone et chez des Wallons « wallonisants ». Enfin, certaines des pistes explorées, comme l'atténuation de la distinction entre communautés et régions, supposeraient une révision de la Constitution. Serait-il sage de se placer ainsi en position de demandeur de réformes institutionnelles, alors que l'on éprouve toutes les peines du monde à contenir l'offensive autonomiste du Nord?

Une deuxième initiative pose également question: la double présidence du gouver-

nement wallon et du gouvernement de la Communauté française, confiée à Rudy Demotte le 20 mars 2008. Si l'objectif est de créer un lieu de dialogue entre Wallons et francophones bruxellois, pareil regroupement des tâches peut constituer un pas dans la bonne direction : il favorise la tenue de réunions communes entre ministres de la Communauté française et de la Région de Bruxelles, entre responsables politiques de Wallonie et de la capitale. Décidée le 30 mai 2008, la création du statut informel de « ministre (bruxellois) associé au gouvernement de la Communauté française » — que ce statut soit permanent pour Benoît Cerexhe ou occasionnel pour d'autres — va dans le même sens. On s'interroge toutefois. Faut-il s'en tenir à ces demi-mesures ? Pourquoi ne pas en revenir aux « doubles casquettes » quasi généralisées, comme avant 1999 ? Lorsque Demotte déclare pouvoir désormais « traiter avec la Flandre comme représentant de tous les francophones » (*Le Soir*, 21 mars 2008), n'ouvre-t-il pas la boîte de Pandore ? Son homologue flamand Kris Peeters, désireux de déplacer le centre de gravité du fédéral vers les entités fédérées, le prendra, au mot : il en appellera à une réforme de l'État négociée de Communauté à Communauté, sans Bruxelles, avec le seul Demotte comme interlocuteur.

Dans les intentions, une troisième initiative sera aussi louable que les deux précédentes, mais elle ne dissipera pas le brouillard qui entoure le projet francophone. Le 16 avril 2008, Rudy Demotte et Charles Picqué, ministre-président de la Région bruxelloise, cosignent l'appel « Pour une fédération Wallonie-Bruxelles, un plaidoyer birégional » (*Le Soir*, 17 avril 2008). L'objectif est de constituer « une fédération, trait d'union permanent entre les deux composantes », sous la forme d'une « Communauté française revisitée », avec un gouvernement commun, un Parlement articulé sur les

deux assemblées régionales et des compétences « à exercer au niveau de pouvoir le plus opportun ». Demotte résume : « Ni monorégionalisme ni fusion. Pour le reste, le débat est ouvert » (*La Libre Belgique*, 2 mai 2008). Fort bien. En attendant, les modalités demeurent dans les limbes.

Décidément, les francophones de Belgique peinent à déterminer pourquoi, sur quoi et comment ils devraient faire cause commune. Leur incapacité à s'entendre est leur talon d'Achille. Plongés dans l'incertitude, comment pourraient-ils négocier sereinement un réaménagement des institutions ?

Des dossiers épineux

Déjà mauvais, le climat s'alourdit sous l'influence de dossiers à forte charge émotionnelle, qui révèlent les phobies des protagonistes : il en est ainsi de BHV et de la périphérie bruxelloise.

Nous ne reviendrons pas ici sur la genèse du premier problème, ni sur les tribulations qu'il a connues dans le lointain passé (Govaert, 2007). Contentons-nous de montrer pourquoi il est devenu un sac de nœuds presque inextricable.

La circonscription électorale et l'arrondissement judiciaire de BHV sont situés à cheval sur la région de langue néerlandaise et sur la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Pour les partis flamands, leur existence est une anomalie contraire à l'esprit de la Constitution, qui consacre l'unilinguisme. Elle est un anachronisme hérité de la Belgique unitaire. Elle empêche l'achèvement de l'homogénéisation linguistique en territoire flamand, processus amorcé par la scission de l'arrondissement administratif de Bruxelles (1963), poursuivi par la scission de la province de Brabant (1995) et par l'interprétation restrictive des

facilité
au Nor
démocr
jortité p
lèges »
franco
de s'ad
contrib
(la tact

De leur
BHV co
cord de
être m
de la c
rondiss
des fra
commu
graver
feraien
remise
commu
rie bru
politico
entre l
société
pays, é
en vig
blic, e
la fron
que : le
défini
enclav
contig
BHV
franco
élargi
Capita
dénon
voisin
Si les
cilem
pour

facilités (1997-1998). La scission, dit-on au Nord, serait une mesure éminemment démocratique: elle est voulue par une majorité politique et mettrait fin à des « privilèges » indus accordés à des « immigrés » francophones qui, non seulement refusent de s'adapter à leur environnement, mais contribuent aussi à l'extension de l'*olievlek* (la tache d'huile) en Brabant flamand.

De leur côté, les partis du Sud considèrent BHV comme un élément constitutif de l'accord de Val-Duchesse (1963), qui ne peut être modifié unilatéralement. La scission de la circonscription électorale et de l'arrondissement judiciaire rognerait les droits des francophones établis dans trente-cinq communes du Brabant flamand. Elle aggraverait les tracasseries dont ces derniers feraient l'objet. Elle déboucherait sur une remise en cause des facilités dans les six communes à statut spécial de la périphérie bruxelloise. Elle briserait le dernier lien politico-judiciaire (le « cordon ombilical ») entre la région centrale et son hinterland socioéconomique. En cas de scission du pays, en vertu du principe de l'*uti possidetis* en vigueur dans le droit international public⁴, elle aurait pour effet de faire coïncider la frontière d'État avec la frontière linguistique: les communes de la périphérie seraient définitivement intégrées à la Flandre, avec enclavement de Bruxelles, privée de toute contiguïté avec la Wallonie. Si scission de BHV il y a néanmoins, ajoutent les partis francophones, elle doit s'accompagner d'un élargissement de la Région de Bruxelles-Capitale. Aussitôt, les formations du Nord dénoncent l'« expansionnisme » de leurs voisins.

Si les positions des deux camps sont difficilement conciliables, les moyens utilisés pour les faire prévaloir alimentent aussi les

polémiques. Il s'agit, ni plus, ni moins, de coups de force qui appellent des mesures de rétorsion. L'escalade dresse alors les deux communautés l'une contre l'autre.

En juillet 2004, lorsque les trois cartels CD&V/N-VA, SP.A-Spirit et Open VLD négocient la formation du gouvernement flamand, ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour que BHV soit scindé sans délai (*onverwijld*) et sans autre forme de procès. Or, il s'agit là d'une matière fédérale, qui ne relève pas du champ de compétences de la Communauté, ni de la Région flamande. En d'autres termes, de manière unilatérale, les coalisés mettent le dossier sur la table de l'exécutif fédéral, alors qu'il ne figure pas dans la déclaration gouvernementale. L'équipe Verhofstadt tente de vider l'abcès en élaborant un compromis compliqué, torpillé par Spirit le 10 mai 2005. Sous peine de se déjuger, le MR et le PS, rejoints ensuite par le CDH, considéreront l'accord mort-né comme un seuil minimal, au-dessous duquel nul francophone ne pourra descendre. Pour avoir dénoncé le même accord dans les rangs de l'opposition, le cartel CD&V/N-VA ne voudra plus en entendre parler.

Bien plus, le renvoi au frigo du dossier BHV est ressenti comme une défaite par une certaine Flandre. Éric Van Rompuy prévient: « Les francophones ont gagné un set, mais ils doivent savoir que cette victoire leur sera renvoyée comme un boomerang » (*Le Soir*, 12 mai 2005). Quant à l'éditorialiste du *Standaard*, Bart Sturtewagen, il analyse la situation en des termes qui annoncent la suite des événements: « Les partis flamands de la majorité ne se sont pas donné les moyens de gagner. Ils n'ont pas contraint les francophones à tirer la sonnette d'alarme à la Chambre. Lorsqu'on joue au poker, on doit être prêt à tout miser. Sinon, on reste hors du casino » (*Le Soir*, 13 mai 2005). Et l'on va tout miser.

article
QUINZE MOIS D'IMPASSE COMMUNAUTAIRE

⁴ On peut le résumer par la formule « Tu posséderas comme tu as possédé ».

Durant la campagne électorale de 2007, les partis flamands jurent d'obtenir la scission de BHV sans compensation. Des propositions de loi tendant à scinder l'arrondissement électoral de BHV sont déposées. C'est la porte ouverte aux surenchères. Le 7 novembre 2007, faute de solution négociée par les partis, la commission de l'Intérieur adopte une de ces propositions, à l'unanimité de ses membres néerlandophones moins une abstention écologiste, contre le gré des francophones, qui quittent la séance. La majorité numérique flamande impose ses vues à la minorité par un vote bloc contre bloc : il y a « rupture du pacte des Belges », observe Vincent de Coorebyter (*Le Soir*, 8 novembre 2008). Le 9 novembre, le Parlement de la Communauté française bloque le cheminement du texte pour cent vingt jours, en entamant une procédure de conflit d'intérêts. À l'issue de celle-ci, les partis flamands reprennent l'offensive : le 8 mai 2008, ils votent l'inscription de la proposition de loi BHV à l'agenda de la séance plénière de la Chambre. Le lendemain, nouvelle riposte des francophones : l'assemblée de la Commission communautaire française de Bruxelles enclenche, à son tour, une procédure de conflit d'intérêts.

BHV n'est pas le seul dossier qui entretient la guerre de tranchées belgo-belge. L'absence de nomination par le gouvernement flamand des bourgmestres de Kraainem, Linkebeek et Wezembeek-Oppem est un autre abcès de fixation des tensions communautaires. Tous trois membres du FDF, Arnold d'Oreye de Lantremange, Damien Thiéry et François van Hoobrouck d'Aspre ont envoyé les convocations, en vue du scrutin local du 8 octobre 2006, dans la langue des destinataires, violant ainsi la très controversée circulaire Peeters. De ce fait, le gouvernement flamand refuse de conférer aux intéressés le mandat de premier magistrat auquel ils pourraient pré-

tendre, et ce malgré les critiques émises à son égard par les enquêteurs du Congrès des pouvoirs locaux du Conseil de l'Europe. MR, PS et CDH font de la nomination des trois bourgmestres un préalable à tout accord institutionnel. Le FDF subordonne à cet acte sa participation à une discussion sur la réforme de l'État. À ce jour, le problème est sans issue.

Des autorités locales flamandes allument de nouveaux brûlots en soumettant l'accès à des droits fondamentaux (logement, aide sociale) ou à des services, comme les plaines de jeux, à des conditions linguistiques. C'est ainsi qu'à Grammont, l'attribution du minimum d'insertion est liée à une connaissance élémentaire du néerlandais. À Overijse, un service des plaintes est installé, auprès duquel les habitants peuvent dénoncer tous ceux qui, dans leur communication externe, n'utilisent pas la langue de Vondel. À Zaventem, les personnes qui ne maîtrisent pas suffisamment cette même langue sont priées de se présenter aux guichets de l'administration communale accompagnées d'un interprète. L'image de la Flandre dans les organismes et les médias internationaux s'en trouve ternie. Les journaux du groupe *The New York Times* publient ainsi, le 14 mai 2008, un article où il est question d'« une sorte de fascisme non violent » (« *a kind of nonviolent fascism* ») (Erlanger, mai 2008). Le ministre bruxellois Guy Vanhengel (Open VLD) constate : « Oui, le discours du *Eigen volk eerst* (NDLR : « notre peuple d'abord », ancien slogan du Vlaams Blok) est en train de gagner du terrain [...]. Cela devient du nationalisme pur et dur » (*La Libre Belgique*, 2 juillet 2008). Rudy Demotte ne cache pas ses appréhensions : « Je crains que des incidents se produisent dans l'une ou l'autre commune et que cela dégénère. C'est le risque qui nous pend au nez, celui d'une étincelle qui ferait exploser le baril de poudre et qui nous ferait basculer dans quelque chose de dur,

de violent » (*Le Soir*, 5-6 juillet 2008). Qui pourrait lui donner tort ?

En sortir, mais comment ?

Au début septembre 2008, après des mois de tractations sans résultat significatif, le monde politique est ramené à la case départ : la discussion sur l'identité et le statut des interlocuteurs, sur le menu et le calendrier des négociations.

De deux choses l'une. Ou bien le cartel CD&V/N-VA rabat ses prétentions et l'on pourra peut-être mettre en chantier une sixième réforme de l'État, dont l'essentiel se négociera après le 7 juin 2009. Dans ce cas, on doit s'attendre à des pressions ultérieures en vue d'une septième phase de réaménagement institutionnel, puisque la Flandre ne sera probablement pas rassasiée. Ou bien c'est l'impasse, avec des élections fédérales anticipées. Dans ce second scénario, on peut craindre une nouvelle radicalisation des partis néerlandophones, qui rendrait la situation plus cornélienne encore.

Aussi lancinante soit-elle, la crise politique actuelle a au moins un effet salutaire : elle nous rappelle que la pérennité de l'État belge n'est nullement assurée. Nous devrions en tirer les conséquences en gérant, beaucoup plus rigoureusement qu'hier, les matières qui relèvent de nos autonomies régionale et communautaire. Telle est notre responsabilité collective de francophones, de Wallons et de Bruxellois. ■

Bibliographie

Alen A., « Le fédéralisme belge », dans *Le fédéralisme. Approche politique, économique et juridique*, Bruxelles, 1994, p. 160.

Blaise P., De Coorebyter V. et Faniel J., « Les résultats des élections fédérales du 10 juin 2007 », *Courrier hebdomadaire* (du Crisp), n° 1964-1965, Bruxelles, 2007.

Carlier D. et Van Campenhoudt L., « Le sens d'une crise », éditorial de *La Revue nouvelle*, septembre 2007.

Erlanger S., « Memo from Liedekerke. Seams of Belgium's Quilt Threaten to Burst », dans *New York Times* on line, 14 mai 2008.

Govaert S., « Bruxelles-Hal-Vilvorde: du quasi-accord de 2005 à la procédure de conflit d'intérêts », *Courrier hebdomadaire* (du Crisp), n° 1974, Bruxelles, 2007.

Scholsem J.-C., « Une étape : ni la première ni la dernière », dans *Saint-Polycarpe, Lombard et Saint-Boniface : une réforme à plusieurs visages* (n° spécial d'*Administration publique*, t. 26), Bruxelles, 2003, p. 322.